

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

2° REGION MILITAIRE

LE DEFUNT ELMOUDJAHID BOUDJENANE AHMED

MISE EN DEMEURE N°01

L'entreprise des travaux bâtiment BOUAZZA Fayçal, dont le siège social sis à rue Gaid Djillali , N°02 Commune de Mohammadia , Wilaya de Mascara, titulaire du marché n°168/2022 du 26 octobre 2022, portant « travaux d'adaptation et réalisation d'un jardin d'une capacité de 150 places avec centre médico –social au niveau d'Ain témouchent », est mise en demeure pour la premier fois dans un délai de (10) jours ouvrables, à compter de la date de la première parution dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux pour les motifs suivant :

- Manque énorme dans le nombre de la main d'œuvre ;
- Manque les engins de terrassement ;
- Manque matériaux de construction nécessaire ;
- Défaut de présentation d'attestation d'assurance du chantier.

A défaut d'obtempérer aux injonctions contenues dans la mise en demeure dans les délais impartis, des mesures coercitives seront prises à l'encontre de l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.